

MAIRIE DE LA FALAISE



Téléphone : 01 30 95 64 45
Courriel : mairie@la-falaise.fr
Site internet : www.la-falaise.fr

FLASH n° 40

28 janvier 2025



www.la-falaise.fr



Horaires d'ouverture de la mairie – Vacances de février

	Lundi 17 février 2025	⇒	Horaires habituels : 15h - 17h30
	Mardi 18 février 2025	⇒	Horaires habituels : 15h - 17h30
	Vendredi 21 février 2025	⇒	FERMÉ
	Lundi 24 février 2025	⇒	Horaires habituels : 15h - 17h30
	Mardi 25 février 2025	⇒	Horaires habituels : 15h - 17h30
	Vendredi 28 février 2025	⇒	Horaires habituels : 15h - 18h30



N'hésitez pas à :

- Consulter notre site internet communal : www.la-falaise.fr
- Nous adresser vos demandes à tout moment par courriel (mairie@la-falaise.fr)

Parc de jeux de la Mauldre – Parking de la mairie



En raison des conditions météorologiques (pluies) et de problèmes de livraisons, les travaux du Parc de jeux ont été suspendus depuis plusieurs semaines. Ils devraient reprendre dès que le temps le permettra pour être réceptionnés courant mars 2025.

De même, l'aménagement du parking de la mairie, pris en charge par la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, nécessite quelques travaux de reprise qui devront être réalisés à la fin des travaux du Parc de jeux.

C'est pourquoi, pour permettre d'une part la réalisation des travaux dès qu'ils pourront reprendre et d'autre part pour assurer la sécurité du chantier, ainsi que la sécurité routière et piétonne, le parking de la mairie reste fermé jusqu'à nouvel ordre.

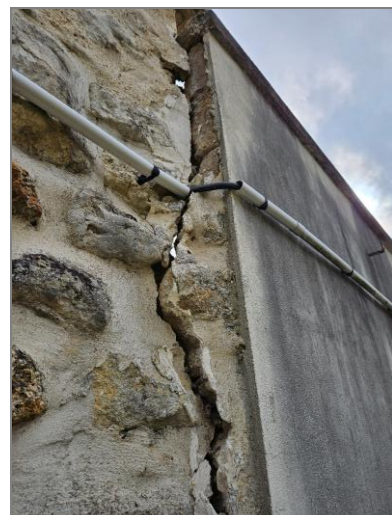
Hiver 2024 - Travaux à la mairie



Dès octobre 2024, le trottoir rue des Grands Prés longeant la propriété communale Aigue Flore avait été neutralisé pour cause de danger imminent vu la dégradation du mur de clôture de l'espace technique communal.



Côté rue des Grands Prés



Côté propriété « Aigue Flore »
(espace technique communal)

→
Des fissures étaient apparues et prenaient de l'ampleur chaque jour, faisant craindre un effondrement côté rue des Grands Prés, artère majeure de la commune.

L'entreprise ADENIZ, entreprise générale de bâtiment installée à La Falaise, a accepté de pourvoir aux travaux d'urgence de démolition partielle et de chaînage dès la fin octobre, avant de réaliser le ravalement et poser une clôture :



Notre budget 2024 n'ayant pas prévu une telle opération et nos moyens financiers étant limités, nous avons sollicité une aide d'urgence au titre du Fonds de concours 2024 auprès de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, qui nous a été accordée.

Coût des travaux : 29 790 € HT - 35 748 € TTC



**Ici, la communauté urbaine Grand Paris Seine Oise (GPS&O)
participe par l'attribution d'un fonds de concours de 14 895 €.**

GPS&O : Modalités de gestion de l'entretien de la voirie



La voirie fait partie des compétences obligatoires d'une communauté urbaine.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise (GPS&O) gère en direct les programmations de travaux d'entretien courant, de renouvellement et d'aménagement ainsi que les personnels et les équipements liés à ce secteur d'activité. La structuration du service à l'échelle communautaire a été organisée suite à une importante concertation associant élus et agents des différentes collectivités.

La voirie communautaire, c'est quoi ?

Le périmètre d'intervention de GPS&O englobe l'ensemble du domaine public routier communal de 73 communes, soit environ 1 800 km de chaussée. Certaines de ses dépendances y sont aussi intégrées : accotements, talus, terre-pleins centraux, ronds-points, feux tricolores, éclairage public, mobilier de sécurité, signalétique, parcs publics de stationnement... De leur côté, les mairies conservent la gestion des voiries situées au sein d'une résidence privée ou lui appartenant, des chemins forestiers, des stèles et des monuments, de l'éclairage à visée ornementale... Certaines prérogatives demeurent sous la responsabilité municipale comme la sûreté et la commodité de passage, la réglementation de circulation et du stationnement, l'émission de contraventions, le choix de la dénomination des voies...

Dix secteurs d'intervention

Pour répondre au mieux aux attentes des communes et des habitants, la communauté urbaine a organisé son service autour de dix centres techniques communautaires (CTC) implantés de manière équilibrée entre l'ouest (1 011 km de voirie - 180 000 habitants) et l'est (814 km - 229 183 habitants) de la Communauté urbaine. Ces CTC ont vocation à intervenir dans les domaines de la voirie mais également de l'éclairage public, de la propreté urbaine et des espaces verts. Cette répartition permet un maillage cohérent et complet sur l'ensemble du territoire, garantissant proximité et réactivité. C'est le CTC d'Aubergenville qui est en charge de la commune de La Falaise.

Recensement citoyen

Tout français âgé de 16 ans doit spontanément se faire recenser auprès de sa mairie (ou auprès de son Consulat, lorsqu'il réside à l'étranger) en vue de participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Tous les jeunes français, garçons et filles ainsi que les personnes devenues françaises dès 16 ans sont concernés.



Cette formalité est obligatoire pour avoir le droit de se présenter aux concours et examens publics : diplôme national du brevet, baccalauréat, permis de conduire, ...



Comment se faire recenser ?

Le jeune mineur peut effectuer seul cette démarche ou se faire représenter par ses parents.

Si vous avez oublié de vous faire recenser à 16 ans, il est toujours possible de le faire jusqu'à 25 ans, n'hésitez pas !

La démarche peut se faire en mairie ou en ligne sur le site internet www.service-public.fr (prévoir la pièce d'identité du recensé(e) et le livret de famille pour copie de toutes les pages).

Une attestation de recensement sera délivrée en un unique exemplaire, il ne sera pas possible de délivrer de duplicata.

Consultations juridiques gratuites pour les personnes en situation de handicap

Le Barreau de Versailles a mis en place tous les 1^{ers} vendredis de chaque mois de 9h à 12h des consultations juridiques gratuites au tribunal judiciaire de Versailles pour les personnes en situation de handicap.



Les prises de rendez-vous se font :
✓ soit par téléphone au 01 30 83 25 25,
✓ soit par mail à droithandicap@avocats-versailles.com

**DROIT
PLURIEL
AGIR
HANDICAP**

**VOUS AVEZ UN PROBLÈME DE DROIT
ET VOUS ÊTES EN SITUATION DE HANDICAP OU AIDANT ?**

CONSULTEZ LA PERMANENCE JURIDIQUE AGIR HANDICAP
DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE VERSAILLES
5 PLACE ANDRÉ MIGNOT 78000 VERSAILLES
TOUS LES 1^{ER} VENDREDIS DU MOIS

PAR TÉLÉPHONE
09 80 80 01 49
PAR MAIL OU VISIO LSF
agir@droitpluriel.fr

SUR RENDEZ-VOUS
Pour prendre rendez-vous :
droithandicap@avocats-versailles.com
01 30 83 25 25

Agir Handicap est un service de l'association Droit Pluriel
pour une information en droit 100% accessible et gratuite

Partenaires

MINISTÈRE DE LA JUSTICE
Cabinet
Léonard
Ponsard
Cabinet
Léonard
Ponsard

LDIP
PARIS

DOYEN JARIGE
Versailles

Barreau de Versailles

CONSEIL NATIONAL
DES BARREAUX
LES AVOCATS

Confédération
Bâtonniers

MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS,
DE L'AUTONOMIE
ET DES PERSONNES
HANDICAPÉES

PARIS

A&U
ASSOCIATION
D'AVOCATS
UNIVERSITAIRES

LA FRANCE
S'ENGAGE

FONDATION
POUR
L'ACCESSIBILITÉ

UNADEV
UNION NATIONALE
DES AVOCATS
DES PERSONNES
HANDICAPÉES

Région
Ile de France